

SUBVENTION ECOLES DE MUSIQUE, DE DANSE ET DE THÉÂTRE À RAYONNEMENT TERRITORIAL

-  Date de publication : 25/09/2023
-  Date limite de dépôt des candidatures : 02/01/2024

Type : Subvention

Domaine : Culture / patrimoine

Bénéficiaires : Association, Collectivité

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de Seine-et-Marne soutient les écoles de musique, de danse et de théâtre à rayonnement territorial.

Pour bénéficier d'une subvention du Département, veuillez remplir le dossier ci-dessous et le renvoyer à l'adresse et mail indiquée **avant le 2 janvier 2024**.

TÉLÉCHARGER



Dossier de subvention - écoles de musiques, de danse et de théâtre PDF - 1.06 Mo
(/sites/default/files/media/downloads/i_a_2023_ecoles-de-musique-a-rayonnement-territorial-2.pdf)



Dossier - écoles de musique, de théâtre et de danse à rayonnement territorial DOCX - 180.31 Ko
(/sites/default/files/media/downloads/i_a_2023_ecoles-de-musique-a-rayonnement-territorial-2.docx)